

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° :
2021-CC-01-023

Séance du :
30 MARS 2021

Nombre de Délégués :

- **En exercice : 44**
- **Présents : 31**
- **Représentés : 09**
- **Votants : 40**
- **Absents : 04**

Résultats :

- **Pour : 40**
- **Contre : -**
- **Abstention : -**

Secrétaire de séance :
Philippe CHARRIER

L'an deux mille vingt et un, le mardi trente mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **mardi 23 mars 2021**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Siégeaient à l'assemblée :

Monsieur BARON Jean-Marc	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MARTIN Emilie
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur CLEREL Francis	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CURTIL Benoît	Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DIEDRICH Wilfried	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame ROBERT Marie-Christine
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GRANZIERA Gilles	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur GUEDRAS Daniel	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur LEFEVRE Sylvain	Monsieur VAGANAY Eric
Monsieur LESAGE William	

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'empêchement, mais étaient représentés :

Monsieur ACCIAI Maxime donne pouvoir à Monsieur Bruno SICARD
Madame BENOIST Magalie donne pouvoir à Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Madame BONGIOVANNI Julie donne pouvoir à Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BOULANGER Damien donne pouvoir à Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur GEOFFROY Rémi donne pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle donne pouvoir à Madame ROBERT Marie-Christine
Madame JAUNET Christel donne pouvoir à Monsieur MARECHAL Guillaume
Madame PIERA Pascale donne pouvoir à Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur ROLAND Dimitri donne pouvoir à Monsieur VAGANAY Eric

Ne siégeait pas à l'assemblée mais étaient représentés par leur suppléant :

Madame LOZANO Michelle
Monsieur NOCTON Laurent

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur FROMENT Daniel	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur LAPIE Dominique	Madame REYNAL Sophie

Recrutement d'un chargé de mission/gestionnaire du Quartier Ordener – création de poste

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 31 présents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et demande à Monsieur le Vice-Président, Philippe CHARRIER, de procéder à l'examen de la question.

Ainsi, il expose aux membres de l'Assemblée délibérante que,

La gestion des bâtiments 1, 6 et 9 à vocation développement économique du quartier Ordener a été transférée à la Communauté de Communes suite au transfert de la compétence développement économique par la loi NOTRe.

La Communauté de communes a délégué la gestion commerciale, locative et technique à un prestataire privé, la société PALAGEST depuis le 1^{er} juillet 2019, pour un montant annuel de 86 400€ TTC.

Cette prestation s'avère très coûteuse tout en ne fournissant pas les résultats attendus.

Après l'étude de différents scénarios, l'internalisation de la gestion par un agent recruté de la collectivité semble être la solution la plus efficiente.

Le président propose la création d'un poste d'agent de catégorie B, à temps complet de la filière administrative, à partir du 1^{er} juin 2021.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTIONS »,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 2 février et du 24 février 2021 ;

Considérant la nécessité d'une personne dédiée au développement économique du quartier Ordener ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

Article 1 : d'ADOPTER la proposition de Monsieur le Président ;

Article 2 : de CREER un poste d'agent de catégorie B à temps complet de la filière administrative ;

Article 3 : de MODIFIER ainsi le tableau des effectifs ;

Article 4 : d'INSCRIRE au budget principal les crédits correspondants au chapitre 012 – charges de personnel.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le mardi 30 mars 2021,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Guillaume **MARECHAL**

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise